



## Citroën Berlingo Trek

VU

2 silhouettes : Fourgon ou cabine approfondie

Motorisation : 1.5 Blue HDi 100 ou 130 CV

Boîte manuelle 5 ou 6 rapports

Finition Club ou Worker uniquement

**Options incompatibles** : VP, Boîte de vitesse EAT8, attelage Citroën, indicateurs de surcharge, moteurs BlueHDi 75 et Puretech 110

### Le système Trek :

**Mobile et fiable** : avec le Berlingo Trek et ses 205 mm de garde au sol, les terrains difficiles ne le sont plus !

- Evoluez de manière efficace sur route ou sur tous chemins en améliorant la motricité de votre véhicule
- Bénéficiez d'une répartition optimale du couple sur les deux roues avant :
  - ✓ avec la technologie du Grip Control (**de série** sur tous les Trek Dangel)
  - ✓ avec le différentiel avant à Glissement Limité (GL) **en option supplémentaire**
- Très bonne adhérence et excellente mobilité pour un véhicule à deux roues motrices
- Véhicule transformé, homologué par l'UTAC, ESP validé après transformation
- Tôle de protection sous moteur

**Simple et élégant** : grâce à sa réhausse de suspensions, le Berlingo Trek domine les chemins agricoles ou forestiers tout en permettant une conduite sûre et confortable sur routes normales

**Attention** : un véhicule équipé en Trek n'est pas un véhicule à 4 roues motrices. Il bénéficie d'une motricité améliorée mais n'aura pas les qualités d'un 4x4. Nos équipes commerciales sont à votre service pour vous conseiller.

### Entretien et garantie :

Garantie standard de 2 ans (kilométrage illimité).

Intervalles de service selon véhicule de base.

**Nouveau : avec glissement limité (GL) en option**



## Avantages

- ✓ Garde au sol augmentée (205 mm)
- ✓ Confort et tenue de route conservés
- ✓ Capacité de franchissement de terrains difficiles
- ✓ 40 ans de savoir-faire Dangel
- ✓ Protection sous moteur
- ✓ 4x4 « Van Of The Year 2019 »

## Informations utiles

**Délai de transformation Dangel :**

3-4 semaines (après réception des véhicules/ hors transport)

**Réception communautaire européenne**

**e2\*2007/46** : COC 2<sup>ème</sup> étape pour chaque véhicule